

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE 62**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir la suppression de l'article 62 tel que décidé en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale afin de ne pas diminuer le taux plafond de la cotisation versée au CNFPT de 1 à 0,8 % tel que proposé initialement par le gouvernement.